



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - Identification de la Collectivité :
VILLE DE VALOGNES
Place Général de Gaulle
50700 – VALOGNES
2. - Mode de passation du Marché :
Procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.
3. - Objet du Marché :
TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE DU COMPLEXE POLYVALENT
Lot n°1 : Renforcement de la charpente
Lot n°2 : Remplacement de la couverture (délai : 1,5 mois)
Période de chantier : mi-juin 2010
4. - Obtention du dossier :
Remise gratuite du dossier contre une demande écrite à la Direction des Sports de la Mairie de 50700 VALOGNES (e-mail : sports@mairie-valognes.fr). Le DCE est également consultable et téléchargeable sur le site www.synapse-ouest.com (renseignements : 02.99.55.02.05)
5. - Délai de validité des offres :
90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
6. - Justifications à produire :
Formulaire DC4, DC5, DC7, etc... à équivalent.
Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant les interdictions de soumissionner (article 43 du CMP).
Copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire.
Certificats de capacité pour des opérations similaires de moins de 3 ans.
7. - Modalités de financement :
Ressources propres (budgets 2009 et 2010).
8. - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

9. - Renseignements techniques :

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
Monsieur Fabrice AUBRY
☎ 02.33.95.82.01 – Fax 02.33.95.82.13
e-mail : batiments-communaux@mairie-valognes.fr

10. - Date limite de réception des offres :

Mardi 4 mai 2010

11. - Date d'envoi de l'avis :

Mardi 6 avril 2010

12. - Procédure de recours et délais :

Tribunal administratif - 3, rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN

- Référé précontractuel avant conclusion du marché.
- Recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejets.
- Recours de plein contentieux dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.